



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi décembre 2020 et ajournée le lundi 14 décembre 2020 en vidéoconférence, à 19h30, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire Mario Lasalle:

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2020-1412-344

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2020-1412-345

TENUE DES SÉANCES PAR VISIOCONFÉRENCE

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une première période de dix jours ;

ATTENDU QUE le décret numéro 11308-2020 du 9 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours c'est-à-dire jusqu'au 18 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence sur l'application mobile Zoom.

ADOPTÉ

2020-1412-346

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

N'ayant reçu aucune question écrite, le président d'assemblée met fin à la période de questions.



N° de résolution
ou annotation

2020-1412-348

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2021

Claude Laporte donne Avis de Motion qui sera déposé lors d'une prochaine séance, pour approbation, un règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2021.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-362 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2021

Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du Conseil municipal le projet de règlement 2020-349 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2021.

2020-1412-349

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE - 2021

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une contribution financière de 150 \$ au Centre de prévention du suicide de Lanaudière pour l'année 2021, payable en janvier 2021.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2020-1412-350

RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN TECHNIQUE POUR 2020 AVEC LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers :

DE renouveler le contrat de soutien technique pour 2021 avec la Coopérative d'informatique municipale aux conditions suivantes :

• Soutien technique de base :	3 060 \$ plus taxes
• Soutien technique version réseau (9 postes) :	3 180 \$ plus taxes
• Soutien technique pour la géomatique :	565 \$ plus taxes
• Soutien technique pour permis	420 \$ plus taxes
• Modules additionnels	1 040 \$ plus taxes
• Hébergement – rôle d'évaluation en ligne :	635,40 \$ plus taxes
• Intégration des immobilisations (2021 seul.)	3 400 \$ plus taxes
Total	12 300,40 \$ plus taxes
	12 913,88 \$ taxes nettes

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-527-00.

ADOPTÉ

2020-1412-351

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant à la liste des lots 1 et 2 du 11 décembre 2020, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 46 103,89 \$ et payés tels



N° de résolution
ou annotation

2020-1412-352

qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes des lots 3 et 4 du 11 décembre 2020, d'une somme de 28 502,48 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

FÉLICITATIONS À MARTIN BLOUIN

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de féliciter le responsable de la station de purification des eaux, monsieur Martin Blouin, pour avoir remporté le prix de l'American Water Works Association (AWWA) du Réseau Environnement.

ADOPTÉ

2020-1412-353

GESTION DU PATIN LIBRE EN TEMPS DE PANDÉMIE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

DE fixer les taux de location de la glace de l'aréna ainsi que les dates pour le patin libre durant la pandémie ainsi :

- **Du 4 au 7 janvier 2021** Gratuit, sur réservation
 - Demi-glace disponible de 08h00 à 17h00
 - Blocs de 45 minutes
 - Maximum de 2 réservations par semaine
 - Résidents de Crabtree uniquement
 - Les gens doivent tous demeurer à la même adresse
 - Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés
 - Aucun spectateur
 - Les vestiaires sont fermés

- **Les vendredis à partir du 8 janvier 2021** Gratuit, sur réservation
 - Demi-glace disponible de 08h30 à 11h15
 - Blocs de 45 minutes
 - Maximum de 2 réservations par semaine
 - Résidents de Crabtree uniquement
 - Les gens doivent tous demeurer à la même adresse
 - Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés
 - Aucun spectateur
 - Les vestiaires sont fermés

- **À compter du 11 janvier 2021** 75 \$ / heure
40 \$ / 30 minutes
 - Demi-glace disponible de 18h30 à 21h30
 - Blocs de 60 minutes
 - Priorité aux résidents de Crabtree
 - Les gens doivent tous demeurer à la même adresse
 - Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés
 - Aucun spectateur
 - Les vestiaires sont fermés

QUE cette gestion soit effective pour toute la durée où l'aréna est ouvert et que les consignes sanitaires obligent à la distanciation sociale.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2020-1412-351

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**TRANSFERT DES BÉNÉFICES ESTIMÉS, MAIS NON RÉALISÉS
RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT AU PROFIT DES FÊTES
DU CENTENAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité a planifié des activités de financement au profit des Fêtes du 100^e de Crabtree pour l'année 2020 qui auraient dû rapporter des bénéfices pour les activités des Fêtes du 100e ;

ATTENDU QU'à cause de la pandémie de COVID-19, toutes les activités de financement n'ont pas eu lieu cette année, le comité organisateur accumulant un bénéfice réel de 0 \$ pour 2020 ;

ATTENDU QUE l'année dernière, les bénévoles du comité du 100e avaient accumulé un bénéfice réel de 14 400 \$ et que le conseil municipal désire verser une compensation égale à ce montant cette année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Audrey Desrochers et unanimement résolu par les conseillers qu'une somme de 14 440 \$ de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté soit affectée à l'excédent affecté - centenaire.

ADOPTÉ

FÉLICITATIONS À JASON RIVEST

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de féliciter le président du conseil d'administration de la Maison des Jeunes de Crabtree, monsieur Jason Rivest, pour avoir remporté le prix CMC 2020 - Coopérateur émergent des Coopératives et mutuelles Canada.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 44.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.